

CONF/AG(2025)DECL1

Conference of INGOs of the Council of Europe Statement on the announced EU anti- poverty strategy Adopted by the General Assembly on 9 April 2025	Conférence des OING du Conseil de l'Europe Déclaration sur l'annonce d'une stratégie anti-pauvreté de l'UE Adoptée par l'Assemblée Générale le 9 avril 2025
The Conference of INGOs (CINGO) of the Council of Europe takes note of the announced EU initiative to establish a European anti-poverty strategy. Poverty eradication is at the heart of the commitments of many of its members. Therefore, having as reference their work at the Council of Europe, CINGO: - draws attention to the following principles and observations, which should guide the preparation by the European Commission of the EU anti-poverty strategy - invites its member organisations to disseminate this statement among its networks and encourages them to use it in their advocacy work for an effective EU anti poverty strategy. 1. Focus on addressing root causes of, and on preventing poverty with a Human Rights based approach. Poverty and social exclusion prevent individuals from fully exercising their rights and participating in society. Poverty is a multi-faceted phenomenon and needs a coherent	La Conférence des OING (COING) du Conseil de l'Europe prend note de l'initiative annoncée par l'UE d'adopter une stratégie européenne de anti-pauvreté. L'éradication de la pauvreté est au cœur des engagements de nombre de ses membres. Par conséquent, en se référant à leurs travaux au Conseil de l'Europe, la COING: - attire l'attention sur les principes et observations suivants, qui devraient guider la préparation par la Commission européenne de la stratégie de l'UE de lutte contre la pauvreté - invite ses organisations membres à diffuser cette déclaration au sein de leurs réseaux et les encourage à l'utiliser dans leur travail de plaidoyer en faveur d'une stratégie efficace de l'UE de lutte contre la pauvreté. 1. Mettre l'accent sur la lutte contre les causes profondes et la prévention de la pauvreté, avec une approche basée sur les droits humains. La pauvreté et l'exclusion sociale empêchent les individus d'exercer pleinement leurs droits et de participer à la société. La pauvreté est un phénomène multi-facettes nécessitant une

and comprehensive strategy and policy framework to address all its aspects. Rather than re-packaging existing sectoral strategies and initiatives, the EU anti-poverty strategy needs to provide added value that can actually address the root causes of poverty.

To effectively address the root causes of poverty, the fight against discrimination and the promotion of equality needs to firmly stand on a human rights and inclusive democracy approach. Safeguarding and promoting social rights is a cornerstone for combatting the impact of climate change and for ensuring a just green, social and digital transition. It is crucial to break the intergenerational cycle of poverty and to provide equal opportunities for our future generations by applying a lifecycle approach, addressing poverty from childhood through all phases of life, giving priority to the fight against child and family poverty, and by actively addressing gaps in the social security systems.

We emphasise the crucial importance of social rights in ensuring the well-being and dignity of all individuals and underline the need for renewed efforts to uphold and advance these rights in the face of ongoing socio-economic challenges.

2. Accede to the Revised European Social Charter

In their fight against poverty, the EU and its Member States must respect all relevant UN legal instruments. The EU anti-poverty strategy should respect and put into practice the UN Guiding Principles on Extreme Poverty and Human Rights. The EU must duly consider the priority recommendations, presented by the UN Special Rapporteur on Extreme Poverty and Human Rights in his report after visiting the institutions of the European Union¹, as well as his Statement on the Future EU Anti-Poverty Strategy².

stratégie et un cadre politique cohérents et ambitieux pour en aborder tous les aspects. Plutôt que de réemployer des stratégies et initiatives sectorielles existantes, la stratégie anti-pauvreté de l'UE se doit d'apporter une valeur ajoutée qui puisse réellement contrer les causes profondes de la pauvreté.

Pour contrer efficacement les causes profondes de la pauvreté, la lutte contre la discrimination et la promotion de l'égalité doivent s'appuyer fermement sur une approche fondée sur les droits humains et une démocratie inclusive. La sauvegarde et la promotion des droits sociaux constituent la pierre angulaire de la lutte contre l'impact du changement climatique et de la garantie d'une transition verte, sociale et numérique juste. Il est crucial de briser le cycle intergénérationnel de la pauvreté et d'offrir des chances égales à nos générations futures, par une approche axée sur le cycle de vie, en s'attaquant à la pauvreté de l'enfance aux diverses phases de la vie, en donnant priorité à la lutte contre la pauvreté des enfants et de leurs familles, et en comblant activement les lacunes des systèmes de sécurité sociale.

Nous soulignons l'importance cruciale des droits sociaux pour garantir le bien-être et la dignité de tous les individus et soulignons la nécessité de redoubler d'efforts pour faire respecter et faire progresser ces droits face aux défis socio-économiques actuels.

2. Adhérer à la Charte Sociale Européenne Révisée

Dans leur lutte contre la pauvreté, l'UE et ses États membres doivent respecter tous les instruments juridiques pertinents des Nations Unies. La stratégie de lutte contre la pauvreté de l'UE devrait respecter et mettre en pratique les principes directeurs des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits humains. L'UE doit dûment tenir compte des recommandations prioritaires présentées par le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits humains dans son rapport faisant suite à la visite aux institutions de l'Union européenne⁴, ainsi que dans sa déclaration sur

¹ <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/q21/110/87/pdf/q2111087.pdf>

² srpoverty.org/fr/2024/10/15/statement-on-the-first-eu-anti-poverty-strategy/

⁴ <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/q21/110/87/pdf/q2111087.pdf>

The EU should launch the process for its accession to the Revised European Social Charter (RESC)³. It should also encourage Member States to ratify the RESC and all its provisions. Particular attention should be paid to compliance with articles 13 (right to social and medical assistance), 14 (right to benefit from social welfare services), 16 (right to appropriate social, legal and economic protection to ensure its full development), 23 (right of elderly persons to social protection), 30 (the right to protection against poverty and social exclusion) and 31 (the right to housing). Articles 30 and 31 RESC serve as gateway rights for the enjoyment of other human rights protected under the Charter, but also under the European Convention of Human Rights and the European Union Charter for Fundamental Rights. In this context, the European Commission should set up a narrow cooperation with the CoE Committee of Social Rights and the European Social Charter Department. Furthermore, the EU and the many Member States that have not done so, should engage in a process to ratify as soon as possible the Additional Collective Complaints Procedure Protocol as this is a key and targeted tool, next to the normal reporting procedures, to ensure that the social rights embedded in the RESC are effectively implemented and enforced in all Member States. 3. Collaboration with people experiencing poverty and organisations representing their interests In preparation of the EU anti-poverty strategy, the European Commission should consult with all relevant stakeholders. People experiencing poverty and organisations representing their	la future stratégie de lutte contre la pauvreté de l'UE.⁵ L'UE devrait lancer le processus pour son adhésion à la Charte Sociale Européenne Révisée (CSER)⁶. Elle devrait également encourager les États membres à ratifier la CSER et toutes ses dispositions. Une attention toute particulière devrait être accordée au respect des articles 13 (droit à l'assistance sociale et médicale), 14 (droit de bénéficier des services de protection sociale), 16 (protection juridique et économique pour assurer son plein développement), 23 (droit des personnes âgées à une protection sociale), 30 (le droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale) et 31 (le droit au logement). Les articles 30 et 31 CSER servent de passerelle vers la jouissance d'autres droits humains protégés par la Charte, mais également par la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Dans ce contexte, la Commission européenne devrait établir une coopération étroite avec le Comité des droits sociaux du CdE et le Service de la Charte sociale européenne. En outre, l'UE et les nombreux États membres qui ne l'ont pas encore fait devraient s'engager dans un processus visant à ratifier dès que possible le protocole additionnel sur la procédure de réclamation collective, car il s'agit d'un outil clé et ciblé, à côté des procédures normales de rapportage, pour garantir que les droits sociaux inscrits dans la CSER soient effectivement mis en œuvre et appliqués dans tous les États membres 3. Collaboration des personnes en situation de pauvreté et des organismes représentant leurs intérêts Lors de la préparation de la stratégie anti-pauvreté de l'UE, la Commission européenne devrait consulter toutes les parties prenantes
---	---

³ The European Parliament in its resolution of 18.04.23 on Institutional Relations between the EU and the Council of Europe calls on the Commission and the Member States to make progress with regard to the accession by the European Union to the revised European Social Charter and to propose a clear timeframe for achieving that objective.

⁵ srpoverty.org/fr/2024/10/15/statement-on-the-first-eu-anti-poverty-strategy/

⁶ Le Parlement européen, dans sa résolution du 18.04.23 sur les relations institutionnelles entre l'UE et le Conseil de l'Europe, appelle la Commission et les États membres à progresser en ce qui concerne l'adhésion de l'Union Européenne à la Charte Sociale Européenne Révisée et à proposer un calendrier clair pour atteindre cet objectif.

interests should also be structurally involved in the monitoring and evaluation of the implementation of the strategy. 4. Adequate funding The European Commission needs to ensure adequate funding to successfully implement the anti-poverty strategy. In this sense, the strategy should also be a priority in the negotiations on the new Multiannual Financial Framework 2027-2034.	concernées. Les personnes en situation de pauvreté et les organisations représentant leurs intérêts devraient également être structurellement impliquées dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie. 4. Financement adéquat La Commission européenne se doit de garantir un financement adéquat pour la mise en œuvre avec succès de la stratégie anti-pauvreté. En ce sens, la stratégie devrait également être une priorité dans les négociations sur le nouveau Cadre Financier Pluriannuel 2027-2034.
--	--